



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **jeudi 16 décembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

**CONVOCAATION**

Date	10/12/2010
Affichage	10/12/2010

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

**THEME : FINANCES 9**

**OBJET : APUREMENT DES  
CREANCES ET DETTES  
ANCIENNES BRIANÇON/EDSB**

**Etaient Présents** : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés** :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie  
MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille  
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard  
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philipp  
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine  
ROUBAUD Sabin pouvoir à FERRUS Christian

**Absents-Excusés** : GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed





Rapporteur : Renée PETELET

Considérant que, par convention en date du 18 octobre 1990, la commune de Briançon a confié à la société d'économie mixte locale Energie Développement Services du Briançonnais (EDSB) l'exploitation du service public de l'électricité assurée jusqu'alors par la Régie Electrique du Briançonnais (REB), établissement public local rattaché à la commune ;

Considérant qu'en sa qualité de commissaire aux comptes de la SAEM EDSB, la SOVEC a procédé à une vérification de l'état des dettes et créances anciennes restant à apurer au 31 décembre 2009 entre la commune de Briançon et EDSB ; qu'en conséquence, la SOVEC a établi une attestation de commissaire aux comptes en date du 23 novembre 2010 jointe à la présente délibération ;

Considérant que les créances de la commune de Briançon envers EDSB correspondent à des encaissements reçus, pendant la période de transition, par EDSB, mais qui relevaient de la Régie Electrique du Briançonnais ; que, la REB ayant cessé toute activité, ces sommes doivent normalement être réintégrées dans le budget principal de la commune de Briançon ; que le montant de ces créances, telles qu'elles apparaissent dans les comptes d'EDSB, s'élève à la somme de 23 344,10 euros ;

Considérant que les dettes de la commune de Briançon envers EDSB correspondent à des factures d'électricité non réglées à la date du 31 décembre 2009 ; qu'en principe, la commune de Briançon établit un mandat de paiement pour chacune des factures émise par EDSB ; que, toutefois, l'ancien logiciel comptable utilisé par EDSB affectait le montant des règlements reçus de la Trésorerie de Briançon aux factures les plus anciennes, sans tenir compte des factures réellement payées ; qu'il est par conséquent aujourd'hui en pratique impossible d'affecter les sommes restant dues par la commune sur la période 1991-2009 à des factures clairement identifiées ; que les sommes restant dues figurent donc sur des factures qu'elles ne concernent pas en tant que solde antérieur ; que le montant de ces dettes, telles qu'elles apparaissent dans les comptes d'EDSB, s'élève à la somme de 2 199,84 euros ;

Considérant que la prescription quadriennale instaurée par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée par l'article 1 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 prévoit que toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis sont prescrites au profit des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ; que, toutefois, par décision de l'assemblée délibérante, les créanciers des collectivités locales peuvent être relevés en tout ou en partie de la prescription à raison de circonstances particulières et notamment de la situation du créancier ; considérant que les circonstances exposées au précédent paragraphe peuvent autoriser une levée de la prescription quadriennale ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la présente délibération dans tous ses considérants ;
- d'autoriser l'encaissement sur le compte 7718 d'une somme de 23 344,10 euros correspondant à des sommes revenant à la commune de Briançon au titre de la REB ;
- d'autoriser la levée de la prescription quadriennale sur les sommes dues à EDSB pour permettre le paiement d'une somme globale et définitive de 2 199,84 euros pour solde de tout compte, la dépense étant prise en charge par le budget principal 2010 sur le compte 6718 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM

TRANSMIS LE 20 DEC. 2010

ÉVALUÉ LE 20 DEC. 2010

NOTIFIÉ LE





GRENOBLE - ECHIROLLES

20 rue Fernand-Pelloutier

BP 107

38431 Echirolles Cedex

Tél. 04 76 09 50 54

Fax 04 76 40 79 93

www.sovec.fr

**SAEM EDSB**Place Médecin Général Blanchard  
05100 BRIANCON**Attestation du Commissaire aux comptes**

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SAEM EDSB et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification de l'état des dettes et créances anciennes constatées à fin 2009 avec la Mairie de Briançon, telles qu'elles figurent dans les états joints à la présente attestation.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directoire.  
Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la SAEM EDSB pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Notre présente intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

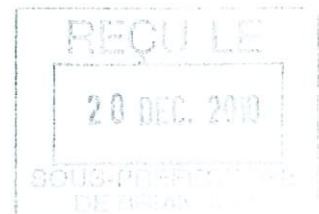
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les décomptes joints à la présente attestation, qui récapitulent le montant des dettes et créances anciennes restant à apurer avec la Mairie de Briançon.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

PJ : détail des créances antérieures au 31/12/2009 tarif bleu et jaune, détail des créances antérieures au 31/12/2009 tarif vert et détail du compte «crédeurs divers»

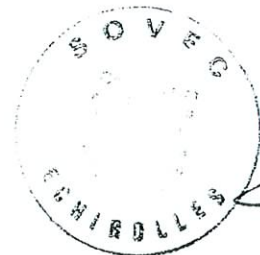
Echirolles, le 23 novembre 2010

**SOVEC**Société de Commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble  
représentée par**Martine PACCOUD**  
Commissaire aux comptes



VILLE DE BRIANCON / ETAT RECAPITULATIF DES FACTURES TARIFES BLEU ET JAUNE A REGLER ANTERIEURES A 2010

REF. SITE EDSB	ADRESSE DE CONCESSION	FACTURE N°	A REGLER CLIENT	TOTAL
BT/05023/000163	Protection Civile avenue Jean Moulin	1220080017956.	292,53	292,53
BT/05023/000244	Château la Croix du Frêne	GL0000000091	78,04	78,04
BT/05023/000824	Communs Les Tempeliers place du Temple	1220090025956.	28,76	28,76
BT/05023/002037	1er étage 2 rue Alfred Mondet	GL0000004164	29,04	29,04
BT/05151/001027	Four à pain Preilles rue du Cornu	GL0000009231	0,04	0,04
TJ/05023/001030	TJ de la Mairie de Briançon	1320090001454.	614,57	1132,74
TJ/05023/001131	Centre d'accueil restauration rue Centrale	1320080001262.	518,17	638,69
	TOTAL	1320090001336.	2199,84	2199,84



# Balance des comptes

Complète

 Période du 01/01/10  
 au 31/12/10  
 Tenue de compte : €

Sage 100 Comptabilité pour SQL Server 16.05

Date de tirage 18/11/10 à 14:56:59

Page : 1

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements au 31/12/09		Mouvements		Soldes cumulés	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
467100000	Compte débiteur REB		23 344,10				23 344,10
	Totaux comptes de bilan		23 344,10				23 344,10
	Totaux comptes de gestion						
	Totaux de la balance		23 344,10				23 344,10



